



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5956^e séance

Lundi 18 août 2008, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Grauls	(Belgique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Qwabe
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Du Xiacong
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Renié
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/485)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/485)

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de la Mission des Nations Unies au Soudan, M. Ashraf Jehangir Qazi.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Qazi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/485).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de la Mission des Nations Unies au Soudan, M. Ashraf Jehangir Qazi. Je donne à présent la parole à M. Qazi.

M. Qazi (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/485) et je me félicite d'avoir la possibilité d'informer le Conseil de la situation sur le terrain au Soudan.

La mise en œuvre de l'Accord de paix global se poursuit, quoique avec un certain retard. Le niveau de coopération mutuelle entre les deux partenaires de l'Accord a montré quelques signes d'amélioration; cependant, les fondements d'une paix durable demeurent fragiles.

La situation en matière de sécurité durant la période considérée est demeurée précaire. Les deux parties ont été impliquées dans les violations les plus graves du cessez-le-feu depuis les affrontements de Malakal de novembre 2005. À Abyei, les combats qui

se sont déroulés entre les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) du 14 au 20 mai ont fait 89 victimes, dont 18 seraient des civils. Près de 50 000 personnes ont été déplacées et la ville d'Abyei a été en grande partie détruite. Tout le personnel civil et les travailleurs humanitaires des Nations Unies ont été évacués de la région.

Le 10 mai, le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) a lancé une attaque sur Omdurman pour essayer de parvenir jusqu'à Khartoum. Les forces du MJE ont parcouru 1 200 kilomètres depuis le Darfour pour atteindre Omdurman, utilisant pour cela 300 camionnettes de type « pick-up ». Les forces gouvernementales ont repoussé cette attaque. Selon les chiffres publiés par le Gouvernement, 79 membres des forces de sécurité gouvernementales, 57 civils et 329 combattants du MJE ont perdu la vie au cours des combats.

Des affrontements ont également eu lieu entre les forces du SPLA et des membres d'une tribu dans l'État du Kordofan méridional. Les conflits intercommunautaires se sont poursuivis dans le Sud-Soudan et ont été aggravés par la campagne de désarmement forcé des civils menée par le SPLA dans certaines zones. La période à l'examen a également été marquée par la montée des activités attribuées à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans l'État de l'Equatoria occidental. Le 5 juin, la LRA a attaqué une garnison de la SPLA à Nabanga, faisant 14 morts parmi les soldats de la SPLA et 12 victimes parmi les civils.

Le processus de paix est parvenu à mi-parcours et plusieurs jalons décisifs approchent à grand pas ou ont déjà été dépassés. Les relations de travail entre les deux parties sont relativement cordiales, mais le manque de confiance mutuelle reste un obstacle majeur empêchant les parties d'avoir envie d'agir dans l'unité et l'Accord de paix global d'être mis en œuvre de manière pacifique.

La priorité pour la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) sera donc de faire fond sur les récentes avancées positives. Cependant, à tous moments, c'est principalement aux deux partenaires de l'Accord de paix global qu'il appartient d'adopter une démarche pacifique et leur apportant des avantages mutuels de manière à planter des jalons déterminants et à aplanir les divergences sur les questions encore en suspens. La communauté internationale devra

également fournir une certaine assistance aux deux parties pour les aider à respecter leurs obligations.

Les chiffres en matière de redéploiement demeurent largement inchangés, 97 % des troupes des forces armées soudanaises vérifiées par la MINUS et acceptées par la Commission militaire mixte du cessez-le-feu se sont redéployées au nord de la ligne frontalière actuelle. En ce qui concerne la SPLA, le nombre vérifié et accepté de soldats redéployés représente 10 % des 59 168 soldats initialement déclarés. Le faible pourcentage de soldats de la SPLA qui ont été redéployés, en particulier depuis le Kordofan méridional et le retour de leur présence dans l'État du Nil bleu, demeurent une source de tensions entre les deux parties.

Le processus de recensement a été mené à bien et les résultats sont attendus pour le début de 2009. Toutefois, l'accord sur les résultats finaux, si accord il y a, aura une influence sur certains processus déterminants de l'Accord de paix global, telles les élections et le partage tant attendu du pouvoir. La loi électorale a été adoptée et les parties s'emploient actuellement à finaliser les nominations à la Commission électorale nationale. Ces nominations devraient être confirmées par le Parlement d'ici à la fin du mois. Les parties savent que nous avons offert de les aider et cette assistance pourrait être requise dans les prochaines semaines. Si les choses progressent comme prévu, les élections pourront toujours avoir lieu d'ici à la fin de l'année 2009.

Des progrès importants ont été enregistrés concernant les critères posés en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Le Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a approuvé la politique nationale de réintégration et le 25 juin de cette année, un accord a été conclu sur le contenu et les modalités de la composante réintégration du programme pluriannuel de DDR, qui nécessitera des contributions de donateurs à hauteur de 430 millions de dollars sur 4 ans.

Le 20 juillet, les parties se sont mises d'accord sur les rôles respectifs des Commissions de DDR du Nord – et du Sud-Soudan dans les trois zones en transition, ce qui facilitera les opérations dans ces zones. J'encourage les parties à faire de nouveaux progrès sur les plans opérationnels conjoints et sur le financement des programmes de réintégration. La prochaine table ronde de haut niveau au Soudan entre

le Gouvernement, les donateurs et les Nations Unies devrait avoir lieu en octobre, date à laquelle l'état d'avancement du programme sera révélé. Les donateurs annonceront des contributions et les prochaines étapes pourront être envisagées, notamment la date de lancement du programme.

L'Organisation des Nations Unies continue de déployer des efforts considérables sur le front humanitaire et en matière de développement. Au cours de la période à l'examen, les retours de personnes déplacées et de réfugiés se sont poursuivis dans le Sud. On estime que 153 638 personnes sont rentrées chez elles en 2008, dont 58 % grâce à des retours organisés. La difficulté évidente en ce qui concerne le retour des populations est de veiller à ce que, en plus des services de base fournis au titre de l'aide humanitaire immédiate, les communautés dans lesquelles ces populations retournent bénéficient aussi d'une aide au développement, notamment en ce qui concerne la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation et le recouvrement des capacités agricoles permettant d'assurer des moyens de subsistance.

Dans ce contexte, je me félicite de pouvoir indiquer que le Fonds de relèvement du Sud-Soudan a été créé lors du Consortium Soudan organisé à Oslo en mai de cette année. Ce Fonds permettra de transférer des ressources aux États du Sud-Soudan, de financer la mise en œuvre rapide et de renforcer les capacités des institutions au niveau de la province et de l'État. Quelque 250 délégués venus de 48 pays et organisations ont participé à la troisième réunion des donateurs du Consortium Soudan. Le Vice-Président Taha a présidé cette réunion, généreusement organisée par le Gouvernement norvégien. Le Consortium est convenu des priorités en matière de redressement et de développement pour la deuxième moitié de la période intérimaire 2008-2011 de l'Accord de paix global.

L'examen des progrès accomplis par la Mission d'évaluation conjointe a montré que les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Ces objectifs avaient notamment trait à l'instauration d'un environnement macroéconomique stable, au contrôle de l'inflation, aux avancées dans la création d'un environnement favorable aux investissements étrangers directs et à l'accroissement des dépenses en faveur des pauvres. Toutefois, la dette extérieure demeure très élevée et l'économie reste fortement tributaire des ressources pétrolières. Les participants se sont entendus sur la voie à suivre et les donateurs se sont félicités de l'adoption du plan stratégique quinquennal

du Gouvernement d'unité nationale et des priorités relatives aux dépenses à moyen terme du Gouvernement du Sud-Soudan, ainsi que des projets conjoints envisagés. Ils se sont engagés à verser 4,8 milliards de dollars d'aide au Soudan pour la période 2008 à 2011.

Dans le cadre de son mandat, la MINUS continue de répondre aux besoins humanitaires. Il convient de noter que 50 000 personnes ont été déplacées de la ville d'Abyei et que 25 000 autres qui s'étaient réfugiées à Aguok et dans les environs ont été également touchées, alors que près de 5 000 personnes se sont enfuies à Muglad, au nord d'Abyei.

Le déploiement rapide d'organismes humanitaires des Nations Unies a permis la fourniture immédiate d'une assistance humanitaire. Certains éléments de la feuille de route d'Abyei ayant été mis en place, il se pourrait que les personnes déplacées commencent à y retourner, mais l'une des préoccupations majeures des personnes déplacées, c'est qu'elles veulent éviter de perturber l'éducation de leurs enfants. Il se peut donc que le gros des retours survienne en décembre, à la fin du semestre scolaire en cours, mais cela pourrait aussi se faire plus tôt. Le système des Nations Unies est prêt à répondre aux besoins immédiats et à long terme en matière de relèvement.

La démarcation de la frontière de 1956 – la frontière entre le nord et le sud – est la plus importante des questions en suspens. Le Comité technique spécial des frontières n'a pas encore achevé son rapport, lequel sera alors soumis à la présidence. L'étape suivante consistera à mettre au point une carte basée sur des images satellites et à procéder à la démarcation de la frontière sur le terrain. L'ONU a apporté des compétences techniques au Comité et va lui fournir une assistance technique supplémentaire au niveau des images satellites pour l'élaboration du tracé de la frontière. Il est essentiel pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global que des progrès soient réalisés concernant la délimitation et la démarcation de la frontière de 1956. J'engage instamment les parties à veiller à ce que le rapport soit soumis sans plus tarder à la présidence afin que le processus de délimitation et de démarcation puisse aller de l'avant. Nous sommes prêts, si les deux parties nous le demandent, à les aider à régler les questions en suspens relatives à cette question.

Pour ce qui est du rôle de la MINUS face à la crise survenue récemment à Abyei, il s'agit de bien

comprendre à qui incombe la responsabilité principale de la violence, de l'escalade, des pillages, des incendies criminels, des morts et des déplacements. Les deux camps et leurs armées respectives portent la responsabilité principale – exclusive en fait – de ce qui s'est passé à Abyei. En tant que signataires de l'Accord de paix global, ils continuent d'avoir pour responsabilité de veiller à ce que la tragédie de mai 2008 ne se reproduise plus, à Abyei ou ailleurs.

En raison de la très grande sensibilité politique des événements d'Abyei, on a eu tendance à imputer à la MINUS les conséquences de décisions prises ailleurs. Cela ne signifie pas que la MINUS estime être au-dessus de toutes critiques – loin de là. La suffisance et le refus de tirer les enseignements d'expériences telles que ces crises seraient contraires à l'obligation fondamentale de la Mission qui est de rechercher constamment des moyens d'améliorer ses propres prestations.

Au lendemain des combats, la MINUS a procédé à une analyse a posteriori complète et détaillée de sa réaction, analyse qu'elle a remise au Siège. Elle a recensé les points forts, les faiblesses et les enseignements tirés de son expérience. La MINUS a accueilli et escorté en lieu sûr plus de 100 civils pendant les combats. L'ensemble du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire a été évacué sans qu'il y ait aucun blessé. Des réunions d'urgence portant sur la sécurité ont été organisées au cours desquelles les parties se sont engagées à prendre une série de mesures visant à calmer la situation et à maintenir le cessez-le-feu, mais aucune de ces mesures n'a été mise en œuvre. Il y a eu sur le terrain des réunions des commissions militaires mixtes et de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Des ministres sont venus en avion à Abyei pour faire cesser les combats, mais en vain. En fait, les structures locales de commandement et de contrôle s'étaient effondrées. Les commandants locaux ne tenaient tout simplement pas compte des instructions données par les hauts responsables. Toutefois, l'analyse reconnaît également que nous n'avons pas été capables de protéger les bâtiments de l'ONU situés dans la ville. Au lendemain du conflit, l'ONU a fourni, et continue de fournir, une assistance humanitaire aux personnes déplacées de la région.

L'exode tragique de la plus grande partie de la population d'Abyei avant l'escalade principale des combats a été, en quelque sorte, une bonne chose, car il a permis d'éviter un bain de sang potentiel parmi les

habitants d'Abyei. D'après les estimations actuelles, il y a eu 89 victimes, dont 18 civils. C'est encore bien trop, mais compte tenu de l'ampleur des hostilités auxquelles les deux parties se sont livrées et de leur incapacité d'appliquer les mesures déjà convenues ou leur réticence à le faire, la MINUS ne pouvait pas faire grand-chose pour empêcher des pertes en vies humaines.

Pour ce qui est de la protection des biens civils, le fait est que la plupart des incendies criminels sont survenus pendant les combats et la plupart des pillages après la cessation des hostilités le 20 mai – bien qu'il y en ait eu également pendant les accalmies survenues durant les combats. L'impression que la MINUS ne faisait rien pendant qu'Abyei brûlait et était pillée est erronée. Lorsque deux armées régulières se battaient avec des chars, des batteries de lanceurs de roquettes, d'artillerie et de mitrailleuses lourdes, les soldats de maintien de la paix assignés à Abyei, quel que soit leur nombre, ne pouvaient en aucune façon intervenir pour faire cesser les combats. Qui plus est, ce n'est pas là le mandat de la MINUS dont les règles d'engagement n'autorisent pas non plus le recours à une force létale pour protéger les biens civils.

Néanmoins, les événements d'Abyei montrent bien la nécessité d'examiner d'urgence les questions critiques relatives à l'incorporation des dispositions du Chapitre VII dans un mandat régi par le Chapitre VI et les attentes ainsi créées pour ce qui est des capacités données à la Mission. À cet égard, je salue le rapport intitulé « Security Council action under Chapter VII: myths and realities », qui a été publié le 23 juin 2008 et qui met en relief le dilemme auquel se heurtent les forces de maintien de la paix partout dans le monde. Il est inévitable que les questions relatives au mandat et aux capacités soient interdépendantes. On ne saurait donner à un mandat une interprétation énergique sans lui fournir une capacité d'intervention énergique. Par ailleurs, la puissance d'interprétation que l'on pourrait prêter au mandat d'une mission est fonction de la marge de manœuvre militaire et politique accordée aux missions par les parties.

Mission régie par le Chapitre VI, la MINUS n'est pas dotée d'une forte capacité d'intervention et ne s'est pas vu accorder par les parties la marge de manœuvre militaire et politique nécessaire, notamment la liberté de se déplacer pour effectuer des activités de contrôle et de vérification. C'est ce que le Secrétaire général et son Envoyé spécial ne cessent de dire au Conseil depuis trois ans. La question de la responsabilité de

protéger les civils exposés à des dangers imminents exclut toute activité de maintien de l'ordre telle que la protection des biens civils. Néanmoins, cela fait que l'on attend de la communauté internationale qu'elle prenne toute une série de mesures de protection et de maintien de l'ordre. J'exhorte le Conseil à lancer un débat sur ces questions afin de dégager des directives claires qui se concrétisent par des règles d'engagement réalistes à l'intention de forces de maintien de la paix dotées des capacités nécessaires.

Ces débats ne devraient pas, cependant, nous faire oublier qu'il y a eu des progrès importants à Abyei. En application de l'accord en quatre points signé par les parties, le redéploiement des forces armées soudanaises et des forces de la SPLA en dehors de la zone est presque complet. Nous encourageons les deux parties à redéployer les effectifs restants à titre prioritaire. La formation des unités mixtes intégrées et des unités de police intégrées est en cours. Ces unités vont bientôt se déployer dans la zone. Fait très important, les parties ont enfin convenu d'une administration intérimaire pour Abyei, laquelle devrait être en mesure d'assurer des services de base à la population civile rapatriée. Un plan d'assistance est en place qui sera soumis à l'administration intérimaire pour approbation. On attend de généreuses contributions de la communauté des donateurs pour le fonds de reconstruction d'Abyei.

L'on ne saurait examiner la situation actuelle au Soudan sans évoquer les mesures prises récemment par la Cour pénale internationale (CPI) et la réaction qu'elles ont provoquée de la part du Gouvernement soudanais. J'ai indiqué au Gouvernement soudanais que la CPI est une institution indépendante et que la MINUS continuera d'exécuter son mandat au Soudan. Le Gouvernement a estimé que les mesures de la CPI avaient un caractère politique et non pas juridique, tout en reconnaissant qu'il existait une distinction entre la CPI et le mandat des deux missions de maintien de la paix au Soudan. Toutefois, le Gouvernement m'a signalé que la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le Président Al-Bashir risquerait de créer une situation susceptible d'avoir de graves conséquences pour le personnel et l'infrastructure des Nations Unies au Soudan. Nous prenons toutes les mesures de précaution nécessaires, y compris le renforcement de notre coopération avec les organismes de sécurité soudanais. Nous avons également prévu des plans d'urgence pour toute une série de scénarios éventuels en consultation

étroite avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.

En attendant, la coopération avec toutes les parties ayant un rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global restera essentielle au succès de la mission qui nous a été confiée au Soudan. Le fait central reste que la paix au Soudan est indivisible. Si l'Accord de paix global venait à s'effondrer, les perspectives de paix au Darfour disparaîtraient. Le succès de la mise en œuvre de l'Accord de paix global renforcera les perspectives de paix au Darfour. Je dis cela car d'aucuns – notamment parmi les Soudanais du sud – ont effectivement l'impression que l'intérêt exagéré porté à la question du Darfour a fait oublier la nécessité de fournir le dividende de la paix que constitue la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Nous devons modifier cette perception en reconnaissant clairement et concrètement la centralité de l'Accord de paix global.

Cela étant, trois ans après la conclusion de l'Accord de paix global, les perspectives de cet instrument sont incertaines mais pas nécessairement désespérées. Il y a eu des progrès à Abyei. Le

recensement a été achevé. Le processus électoral est en cours. Il y a enfin des progrès en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Des projets de relèvement et de développement ont commencé à produire des résultats sur le terrain, mais en fin de compte, le succès exigera des parties qu'elles comprennent que la paix ne pourra être consolidée que par la pleine mise en œuvre de la feuille de route d'Abyei et la démarcation concluante de la frontière de 1956. Pour que s'instaurent une paix et une prospérité à plus long terme, il faudra également et impérativement que, quel que soit le résultat du référendum, les deux parties préparent le terrain pour une coopération économique à plus long terme.

Le Président : Je remercie M. Qazi pour son exposé.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord convenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.